

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

TARIFS 2020 CAMPING MUNICIPAL

Décide de réviser les tarifs des droits de place du Camping Municipal pour la prochaine saison estivale, soit une augmentation de 1 %.

Fixe les tarifs pour la location de mobil-homes communaux.

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON A COLOMBAGES - RESULTAT DE LA CONSULTATION ET APPROBATION DU MARCHE.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation pour les travaux de réhabilitation de la maison à colombages dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, décide d'attribuer à :

. l'entreprise DEMARS SAS 30 Rue de Montverdun 42130 - MARCILLY LE CHATEL le lot n°1 : Maçonnerie.

. l'entreprise BUTY Echafaudages 669 Rue de l'industrie 01390 - Saint André de Corcy le lot n°2 : Echafaudages.

. l'entreprise BEAUFILS COUVERTURE CHARPENTE SAS 37 bd Maréchal Franchet d'Esperey - 42000 ST ETIENNE le lot n°3 : Charpente Couverture - Pan de bois.

. l'entreprise BERTIN & FILS 35 Rue des Frères Lumière 63100 - CLERMONT-FERRAND le lot n°4 : Menuiseries bois - restauration de menuiseries bois.

. l'entreprise FOREZ DECORS 427 Route de Montbrison 42600 - CHAMPDIEU le lot n° 5 : Plâtrerie Peinture.

. l'entreprise SARL MURAT CARRELAGES 21 Avenue d'Allard 42600-MONTBRISON le lot n°6 : Carrelages – Faïences – Revêtements.

. l'entreprise CHARRIER 105 Rue de Villemontais 42300 - ROANNE le lot n° 8 : Ventilation Plomberie.

. l'entreprise MAISON PATAY 470 Rue Michel Rondet 42153 RIORGES le lot n° 9 : Equipements de cuisine

. Le lot n° 7 : Electricité n'a pas fait l'objet d'une offre remise dans les délais impartis dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée, a été déclaré infructueux.

En vertu de l'article R2122-2 du code de la Commande publique, la SARL BOURGIER Electricité 304 Rue Nationale 42260 ST GERMAIN LAVAL a été retenue.

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises retenues ou tout autre document concernant ces dossiers.

ARRET N°2 DU PROJET DE REVISION ALLEGEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- Tire le bilan de la concertation et arrête le projet n°2 de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

-Précise que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux personnes publiques et à leur demande, aux communes limitrophes.

-Précise que ce nouveau projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

-Précise que l'ensemble du projet de révision allégée arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, sera ensuite soumis à l'enquête publique par Le Maire.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois, mise à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie, un avis d'information sur le site internet de la commune.

CONVENTION DE PRESTATION PERISCOLAIRE DU MERCREDI

Approuve le projet d'établir une convention avec l'Association Familles Rurales relative à la prestation périscolaire du mercredi et autorise Monsieur le Maire à la signer.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Décision 14 janv. 2020 : Délivrance de concession dans le cimetière communal :

Il est accordé dans le cimetière communal au nom de :

- Madame PERRIN Yvette, domiciliée 156 rue Jean Boyer 42260 ST GERMAIN LAVAL (Loire), une concession de 50 ans, à compter du 21 mai 2019, à titre de concession nouvelle.

- Madame MONNET Arlette, domiciliée Résidence d'Urfé 8 rue de Lyon 42130 BOËN (Loire), une concession de 30 ans, à compter du 15 juillet 2019, à titre de concession nouvelle.

- Madame GERIN Marilyne, domiciliée 108 route de Roanne 42260 ST GERMAIN LAVAL (Loire), une cavurne de 50 ans, à compter du 23 août 2019, à titre de concession nouvelle.

- Madame MATHIEU Hélène divorcée DREVON, domiciliée 67 rue Nationale 42260 ST GERMAIN LAVAL (Loire), une concession de 30 ans, à compter du 1er juin 2016, à titre de renouvellement de la concession.

- Madame BERGER Lucette, domiciliée 66 Chemin St Vincent 42260 ST GERMAIN LAVAL (Loire), une concession de 30 ans, à compter du 27 novembre 2019, à titre de renouvellement de la concession.

Décision 7 janv. 2020 : Acceptation d'un don :

Acceptation du don de la tour médiévale à détacher de l'immeuble cadastré C 2402, propriété de M. et Mme René MONTROBERT, 59 rue Guillaume Bonnet à 42260 – ST GERMAIN LAVAL.

Le projet de donation de cette dernière tour médiévale, dernier vestige d'une tour des remparts, présente un caractère patrimonial pour la Commune.

Le conseil prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée

DON DE LA TOUR MEDIEVALE

Donne tout pouvoir à M. le Maire, pour signer l'acte notarié et tous documents se rapportant à cet acte.

VENTE A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL

Décide l'aliénation de l'immeuble cadastré C 2706, sis 524 Bd des Vingtaines et 1 rue des Ecoles 42260 – SAINT GERMAIN LAVAL,

Approuve le prix proposé de trente mille euros dont quatre mille cinq cents euros seront reversés à l'agence immobilière au titre de la rémunération du mandataire à la charge du vendeur.

Autorise Monsieur le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente amiable et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

PROJET DE CHAUFFAGE EGLISE ST ANDRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la participation financière de l'Evêché et de la Paroisse.

Il est proposé de poursuivre la mission du Bureau d'Etudes en lançant la consultation des entreprises pour l'installation retenue : radiants gaz propane.